

N/REF : 11/10/2024 14H18 C:008898 I:13479

JUIN REGINE

V/Appel du Vendredi 11/10/2024 a 14H18

**1 RUE DE BEAUMANOIR
35000 RENNES**

IMMEUBLE : 1 BEAUMANOIR
1 RUE DE BEAUMANOIR
35000 RENNES

Rennes, le 17 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1 BEAUMANOIR - REGINE JUIN 06 03 59 30 03

MOTIF : D'ENTRÉE
PROBLEME SUR BALLON D'EAU CHAUDE, EAU TIEDE
Donneur d'ordre : Mme R JUIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 15/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU BALLON
MISE HORS TENSION ÉLECTRIQUE
CONSTAT: FUSIBLE 16A GRILLÉ
REPLACEMENT FUSIBLE (EN RÉSERVE CHEZ CLIENT)
REMISE SOUS TENSION ÉLECTRIQUE
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : REGLEMENT PAR CHEQUE N°1805632 CE

NR LCOMPTER Email envoyé le 15/10/24 a 16H30 Mme R JUIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 15/10	1	67,23		67,23
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,48		39,48
	TOTAL H.T.				106,71
	T.V.A. a 10,00%				10,67
	TOTAL T.T.C.En EURO				117,38

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.